

Plan municipal de dépistage pour la réduction du plomb dans l'eau potable

Plan municipal de dépistage pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons prévu un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures correctives nécessaires au besoin et d'en tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La Ville de Mont-Joli partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire les risques, le cas échéant.

Phase 1 Inventaire des secteurs à prioriser		
Objectifs	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées soit les constructions datant avant 1970. 	Inventaire	2022 & en continu
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser la population concernant le plomb dans l'eau potable et la qualité de l'eau distribuée. 	Information aux citoyens des secteurs ciblés	En continu
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une page WEB dédiée au plomb dans l'eau potable sur laquelle le citoyen pourra y retrouver les informations techniques. 	Instauration d'une page WEB	Automne 2023 terminé
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une carte permettant de visualiser les secteurs ciblés. 	Instauration dans la page WEB	février 2024 terminé
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un formulaire en ligne pouvant être complété par le citoyen désirant s'inscrire sur la liste des points de prélèvement potentiels dans les secteurs ciblés. 	Instauration dans la page WEB	Automne 2023 terminé
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Information aux citoyens des secteurs ciblés sur le site WEB 	Action récurrente	Chaque 31 mars

Plan municipal de dépistage pour la réduction du plomb dans l'eau potable

Phase 2

Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dépistage s'effectuera à chaque année à l'intérieur des secteurs ciblés. 	Échantillonnage 10 échantillons Minimum par an	Du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} octobre de chaque année
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des résultats et communication des résultats aux propriétaires. 	Communication des résultats aux propriétaires	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer les précautions à prendre pour les résidences qui se retrouvent avec la présence de plomb. 	Communication des solutions aux propriétaires	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats

Plan municipal de dépistage pour la réduction du plomb dans l'eau potable

Phase 3

Inventaire, planification et remplacement des entrées de service et des conduites ciblées

À noter que cette phase sera entreprise uniquement si on rencontre une concentration de plomb supérieure aux valeurs limite.

Objectifs

- Établir une stratégie pour répertorier les bâtiments des secteurs ciblés qui comportent des entrées de service en plomb.
- Déterminer si les actions correctives toucheront l'ensemble du réseau ou seulement les sites localisés où il y a eu dépassement.
- Préparer et apporter les correctifs nécessaires au réseau.
- Augmentation du nombre de sites de prélèvement dans les secteurs ayant une présence de plomb.
- Validation de l'efficacité des mesures correctives en prélevant un échantillon à l'endroit qui était au prise avec la problématique.

Le propriétaire concerné sera avisé par lettre de la date à laquelle les travaux seront effectués sur la partie publique de l'entrée de service.

Le propriétaire devra planifier le remplacement de sa partie privée après les travaux de la Ville dans un délai de 24 mois et devra prendre les précautions afin de diminuer l'apport de plomb en adoptant les mesures qui limiteront l'exposition au plomb.

Actions

Communication aux propriétaires
-un suivi de qualité d'eau sera effectué sur une réparation partielle (12 à 18 mois après)
-Réalisation des travaux

Échantillonnage

Échantillonnage

Échéancier

Travaux seront planifiés dans un délai de 12 mois pour la partie Ville & ceux de la partie privée dans les 24 mois après.

Année suivant la campagne

Après le remplacement

Rétroaction aux citoyens

sur la mise en œuvre du plan et de remplacement des entrées de service en plomb

Objectif

- Informer régulièrement les citoyens de la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service.

Par souci de transparence, chaque année, nous présenterons au conseil municipal l'état d'avancement de notre plan. Cet état d'avancement sera ensuite déposé sur le site Internet de notre municipalité pour permettre aux citoyens de le consulter.

Actions

Présentation annuelle au conseil municipal

Dépôt de l'état d'avancement sur le site Internet de la municipalité

Échéancier

Chaque 31 mars

chaque 31 mars